



# Moulin Acre

Commune de Noëllet

## En Résumé

- On me cite pour la première fois en 1603 comme moulin céréalier.
- En 1896, un règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue.
- En 1982, mon contingent est de 7 296 quintaux.
- Je cesse mon activité de minoterie en 1988.
- L'ouverture de mes vannes levantes se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.


## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Gauche de la Verzée  
49520 Noëllet

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)



 Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin Acre



### Mes origines (17<sup>ème</sup> siècle)

#### Moulin Céréalier du régime féodal



 Dictionnaire historique du Maine et Loire de Celestin Port  1603 - 1865  
On me cite pour la première fois en 1603 comme moulin céréalier. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine. En 1859, j'étais équipé de 2 roues à aubes qui actionnaient 3 paires de meules\*. Je marche seulement 8 mois par an, 2 moulins à vent sont donc construits dans les landes de Renégault à Armaillé pour me remplacer lorsqu'il n'y a pas assez d'eau. En 1865, je suis reconstruit.

\* Etat des patentes industrielles de 1859 (archives de l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)




### De l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

#### Règlement d'eau du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  9 septembre 1896  
Par arrêté préfectoral, le règlement d'eau fixe le niveau légal de ma retenue à 1,18 m en contrebas d'une croix, tracée à l'angle nord du moulin, près de la porte de l'écurie, point pris pour repère provisoire (conservé après recollement). Le déversoir a une longueur de 12 m. La crête est dérasée au niveau légal. En 1903, Le vannage de décharge et la crête du déversoir étaient 6 cm trop haut, ils sont dérasés.

#### Modernisation en minoterie

 Archives Départementales du Maine et Loire  1896 - 1988  
En 1896, une machine à vapeur est installée, à mon opposé, sur la rive droite. Un moteur diesel la remplace par la suite. En 1931, le moulin est modernisé : les cylindres remplacent les meules et l'arrivée de l'électricité augmente ma capacité d'écrasement. Je produis de la farine de blé pour les boulangers, et d'orge pour les agriculteurs. Avec l'électrification des campagnes, les agriculteurs ont maintenant la possibilité de moudre eux-mêmes leur farine, ce qui diminue le nombre de mes clients. Ma roue n'est plus utilisée en 1963\*\*. En 1982, mon contingent est de 7 296 quintaux\*\*\*. Je fonctionne jusqu'en 1988. Actuellement, mes deux vannes levantes existent toujours au niveau de ma retenue.

\*\*Cahiers du Pouancéen, n°14 (Juin 2008) - Article : Patrimoine : La Verzée et ses moulins à eau - édité par André Neau, Carbay, 67 p

\*\*\* Annuaire de la Meunerie de 1946



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

#### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.